

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue le 6 juin 2016, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Robert Boucher, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	Mme Line Fréchette	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	M. Sylvain Marcoux	Siège # 6	M. Marcel Sinclair

Mme Emilie Trottier, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

**Ouverture de la séance**

Le maire, M. Robert Boucher, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

(2016-06-1773)

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en ajoutant le point suivant et en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts.

*42. a) Excavation Tourville Inc. : Travaux de branchement au réseau d'aqueduc pour l'immeuble situé au 1920, boulevard St-Joseph Ouest, facture au montant de 3 595,27 \$ taxes incluses*

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**Ordre du jour:**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016
4. Dépôt du rapport du Comité consultatif d'urbanisme
5. Dépôt des rapports :
  - Dépôt du rapport de l'inspecteur en urbanisme au 31 mai 2016
  - Dépôt du rapport de l'inspecteur en voirie au 31 mai 2016
  - Dépôt du rapport du Service de sécurité incendie au 31 mai 2016
6. F.Q.M. : Inscription des membres du conseil au Congrès annuel, au montant de 827,82 \$, taxes incluses pour chaque membre, les 29 et 30 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre 2016
7. Avis de motion : Projet de règlement numéro **514-16** concernant la cueillette et le transport des matières organiques sur le territoire de la municipalité
8. Adoption : Deuxième projet de Règlement **512-16** amendant le règlement de zonage 382-05 et visant l'agrandissement de la zone P1 à même la zone C7
9. Adoption : Règlement numéro **509-16** en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 et modifiant les normes relatives aux véhicules récréatifs, aux marges adjacentes à un cours d'eau, aux abris saisonniers, aux accès à la voie publique et à la création de la zone P2

10. Autoriser le maire et la directrice générale à procéder à une demande de financement pour les règlements d'emprunt 505-16, 506-16, 507-16 et 508-16
11. Performance Informatique Inc : Installation de *Microsoft Windows Serveur essentials 2012* au montant de 1 516,53 \$, taxes et installation incluses
12. MRC de Drummond: Demander à la MRC de Drummond d'organiser une rencontre d'information au sujet de la fibre optique
13. Genesis Design : Mandat pour la réalisation de plans et devis pour l'édifice du 1966, boulevard Saint-Joseph Ouest
14. Demande de compensation pour l'inspecteur en voirie
15. WSP Canada Inc. : Mandat pour la surveillance des travaux d'asphaltage des rues Marie-Ève, Lyne, Diane et une partie de la rue Lecavalier
16. Ajout d'un arrêt sur le chemin du Sanctuaire (intersection rue Lyne)
17. EnGlobe Corp : Mandat pour les analyses de laboratoire concernant les travaux d'asphaltage sur les rues Marie-Ève, Lyne, Diane et une partie de la rue Lecavalier
18. Michel Nadeau mini-excavation Inc. : Mandat pour la fermeture du fossé situé au 755, chemin du Sanctuaire
19. WSP Canada Inc. : Mandat pour la production de plans et devis et d'un appel d'offres pour les travaux d'asphaltage de la route Tessier
20. Prise de niveau et / ou nettoyage des fossés des rues Coulombe, rue des Œillets, rue Bilodeau et de la rue Guy
21. Participation à la campagne de protection des cyclistes
22. Installation d'affiches « *Bienvenue* » et « *Aurevoir* » aux entrées et sorties de la municipalité
23. DM-2016-002 : Demande de dérogation mineure sur le lot 4 435 045 afin d'autoriser quatre (4) bâtiments accessoires sur le terrain plutôt que les deux (2) autorisés au règlement de zonage en vigueur afin de construire une serre
24. Travaux de déneigement des routes municipales : Appel d'offres sur invitation écrite
25. Cueillette et transport des matières résiduelles : Appel d'offres sur invitation écrite
26. Cueillette et transport des matières recyclables : Appel d'offres sur invitation écrite
27. Cueillette et transport des matières organiques : Appel d'offres sur invitation écrite
28. Traitement des matières organiques : Contrat pour 2017-2018
29. Embauche de deux (2) animateurs pour le camp de jour
30. RCR Centre-du-Québec : Formation Soins aux enfants & *RCR-DEA* pour les animateurs de camp de jour
31. Aménagement d'une cuisine au centre sportif : Soumissions reçues
32. Installation d'un système de chauffage et climatisation au centre sportif : Soumissions reçues
33. Installation du système audio-vidéo : Soumissions reçues
34. Autoriser le branchement d'Internet au centre sportif
35. Performance informatique Inc. : Autoriser l'achat d'un routeur pour le Wifi au centre sportif
36. Therrien Couture, avocats S.E.N.C.R.L. : Mandat pour la rédaction d'un contrat d'exécution pour les travaux

37. Autoriser l'achat de tables et de chaises pour le centre sportif
38. Course *Défi le sentier* : appui au projet
39. Contrôle du niveau de l'eau au barrage de castors du parc du Sanctuaire
40. OMH : Approbation du budget 2016
41. Adoption des comptes à payer
42. Varia
43. Période de questions
44. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2016-06-1774)

**2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016**

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1775)

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016**

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1776)

**4. Dépôt du procès-verbal du 16 mai 2016 pour le Comité consultatif d'urbanisme**

Le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme en date du 16 mai 2016 est déposé à cette séance du conseil.

**5. Dépôt des rapports**

Les rapports suivants sont déposés et/ou présentés à cette séance du conseil :

- Rapport de l'inspecteur en urbanisme au 31 mai 2016
- Rapport de l'inspecteur en voirie au 31 mai 2016
- Rapport du Service de sécurité incendie au 31 mai 2016

(2016-06-1777)

**6. F.Q.M. : Inscription des membres du conseil au Congrès annuel, au montant de 827,82 \$ taxes incluses pour chaque membre**

**Attendu que** la Fédération Québécoise des Municipalités tiendra son congrès annuel, les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2016, à Québec;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu d'autoriser les personnes suivantes à s'inscrire au congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités :

M. Robert Boucher, maire  
 Mme Line Fréchette, conseillère # 1  
 M. Sylvain Marcoux, conseiller # 3

M. Marcel Sinclair, conseiller # 6

Le montant total des inscriptions pour les membres du conseil est de 3 311,28 \$, taxes incluses.

Les frais d'hébergement, de repas et de déplacement sont à la charge de la municipalité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1778)

**7. Avis de motion : Projet de règlement numéro 514-16 concernant la cueillette et le transport des matières organiques sur le territoire de la municipalité**

**Avis de motion** est donné par le conseiller, M. Jocelyn Brière, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le *Règlement numéro 514-16 concernant la cueillette et le transport des matières organiques sur le territoire de la municipalité*. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit.

(2016-06-1779)

**8. Adoption : Deuxième projet de Règlement 512-16**

**en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 en vigueur concernant l'agrandissement de la zone P1 à même la zone C7**

**Attendu qu'**en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut modifier son règlement de zonage;

**Attendu que** la municipalité désire permettre l'usage garage municipal à l'emplacement du nouveau garage municipal situé au 755, chemin du Sanctuaire et situé dans la zone C7;

**Attendu que** la municipalité souhaite revoir la délimitation de la zone P1 afin d'y inclure complètement la zone C7;

**Attendu que** la zone C7 disparaîtra au profit de la zone P1;

**Attendu qu'un avis de motion** du présent règlement a été dûment donné par le conseiller, M. Marcel Sinclair, lors de la séance du conseil ordinaire du 2 mai 2016;

**Attendu qu'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter le **deuxième projet** du règlement numéro **512-16** modifiant le règlement de zonage numéro 382-05 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

**Article 2**

Le plan de zonage, faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 382-05, est modifié de la façon suivante :

La zone P1 est agrandie à même la zone C7, le tout tel que présenté au plan ci-joint en Annexe I du présent règlement pour en faire intégrante.

**Article 3**

La grille des usages et des normes de la zone C7 faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 382 05 en Annexe B est supprimée.

#### Article 4

l'article 5.4.19, le premier point du troisième paragraphe intitulé Les dispositions suivantes s'appliquent dans les cours arrières, est remplacé par le point suivant :

- Les perrons, balcons, avant-toits, galeries, patios, terrasse, porches fermés, portiques et marquises sont permis dans les cours arrières, pourvu qu'ils soient situés à une distance d'au moins deux mètres (2 m) de toute ligne de lot.

#### Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

M. Robert Boucher  
Maire

---

Mme Emilie Trottier  
Secrétaire-trésorière

(2016-06-1780)

#### 9. Adoption : Règlement numéro 509-16

**en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 et modifiant les normes relatives aux véhicules récréatifs, aux marges adjacentes à un cours d'eau, aux abris saisonniers, aux accès à la voie publique et à la création de la zone P2**

**Attendu qu'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité peut modifier son règlement de zonage;

**Attendu que** la municipalité souhaite ajouter des normes applicables à des abris saisonniers;

**Attendu que** la municipalité souhaite ajuster les exigences aux normes applicables à la protection de la bande riveraine en bordure d'un cours d'eau;

**Attendu que** la municipalité souhaite modifier sa réglementation sur le stationnement et le remisage de véhicules de récréation dans le souci de respecter les exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

**Attendu que** la municipalité souhaite appliquer sa réglementation sur le stationnement et le remisage de véhicule de récréation sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

**Attendu que** la municipalité souhaite que le règlement de zonage de la municipalité soit conforme à son règlement sur la voirie;

**Attendu que** la municipalité souhaite revoir la délimitation de la zone P1 pour y exclure un terrain de cette zone et créer une nouvelle zone à vocation publique et communautaire, compte tenu de l'utilisation actuelle et souhaitée de ces terrains;

**Attendu qu'un avis de motion** du présent règlement a été dûment donné par la conseillère, Mme Nancy Letendre, lors de la séance du conseil ordinaire du 7 mars 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter le règlement numéro **509-16** modifiant le règlement de zonage numéro 382-05 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

#### Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### Article 2

Le titre et l'ensemble de l'article 5.4.15 du règlement de zonage est remplacé par ce qui suit :

5.4.15 *Gazébo, pavillon, abri saisonnier d'été*

*L'implantation d'un gazébo, d'un pavillon ou d'un abri saisonnier doit respecter les exigences suivantes :*

- a) un (1) seul gazébo, pavillon ou abri saisonnier d'été est autorisé par terrain et doit être détaché du bâtiment principal;*
- b) le gazébo, pavillon ou abri saisonnier d'été doit être recouvert d'un matériau de revêtement extérieur autorisé par ce règlement;*
- c) un gazébo, pavillon ou abri saisonnier d'été n'est pas permis en cour avant et ne peut faire partie d'une galerie ou d'un perron ;*
- d) le gazébo, pavillon ou abri saisonnier d'été n'est permis qu'en cour arrière et latérale;*
- e) la distance minimum entre un gazébo, pavillon ou abri saisonnier d'été et le bâtiment principal est de trois mètres (3 m);*
- f) la hauteur maximale du gazébo, pavillon ou abri saisonnier d'été est de quatre mètres (4 m);*
- g) le gazébo, pavillon ou abri saisonnier d'été doit être à au moins deux mètres (2 m) de toute ligne de terrain;*
- h) un gazébo, pavillon ou abri saisonnier d'été ne peut être utilisé comme abri d'auto ou abri d'auto saisonnier;*
- i) un gazébo, pavillon ou abri saisonnier d'été ne peut pas servir d'abri pour des véhicules à moteur;*
- j) Un gazébo, pavillon ou abri saisonnier d'été ne peut pas servir à des fins d'entreposage et d'équipement, mise à part le mobilier servant au gazébo, pavillon et abri saisonnier d'été tel une table et des chaises;*
- k) Un abri ou bâtiment de type militaire ne peut être utilisé comme gazébo, pavillon ou abri saisonnier d'été;*
- l) Un gazébo, pavillon et abri saisonnier d'été doit être tenue propre et en bon état (la toile ne doit pas être déchirée ou non attachée);*

### **Article 3**

Ajout de l'article 5.4.15.1 au règlement de zonage, l'article se lit comme suit :

#### **5.4.15.1 Matériaux autorisés pour un gazébo, pavillon et abri saisonnier**

*Un gazébo, pavillon ou abri saisonnier d'été doit être construit avec les matériaux autorisés à ce règlement et selon les conditions suivantes :*

- a) De métal ornemental : un gazébo, pavillon ou abri d'été saisonnier doit être ornementale, de conception et de finition propres à éviter toutes blessures;*
- b) De bois : un gazébo, pavillon et abri saisonnier d'été doit être fabriqué de bois qui soit plané et peint ou verni ou teinté; il est toutefois permis d'employer le bois à l'état naturel dans le cas d'un gazébo, pavillon ou abri saisonnier de style rustique fait avec des perches de bois;*
- c) En résine de polychlorure de vinyle (PVC) : un gazébo, pavillon ou abri saisonnier en résine de polychlorure de vinyle (PVC) est autorisé;*
- d) Un mur ou un muret : la base des colonnes formant un gazébo ou pavillon fait d'un assemblage de maçonnerie décoratif est autorisée.*

### **Article 4**

Ajout de l'article 5.4.15.2 au règlement de zonage qui se lit comme suit :

#### 5.4.15.2 Matériaux prohibés

Les matériaux suivants sont prohibés pour la construction d'un gazébo, pavillon ou abri d'été saisonnier :

- a) La tôle;
- b) Les agglomérés de copeaux de bois;
- c) La fibre en verre ondulée (du même style qu'un abri d'auto);
- d) La corde ou la chaîne;
- e) Toile de type polythène;
- f) Toile du même type que celle employées pour les abris d'auto temporaire;
- g) Tous autres matériaux similaires.

#### Article 5

Au chapitre 10 du présent règlement, à l'index terminologique, est rajouté la définition « abri saisonnier d'été » dont la définition se lit comme suit :

**ABRI SAISONNIER  
D'ÉTÉ**

*Structure amovible formé de colonnes et d'une toile, ouvert sur les côtés faits de matériaux qui sont autorisés par ce règlement et destiné seulement à abriter des personnes du soleil et ne peut servir de lieux d'entreposage.*

#### Article 6

L'article 5.5.3 du règlement de zonage est modifié comme suit :

##### 5.5.3 MARGE ADJACENTE À UN COURS D'EAU

La dimension minimale de toute marge adjacente à un cours d'eau est de quinze mètres (15 m) lorsque la pente est supérieure à 30% ou lorsque la pente est supérieure à 30% et présente un talus de plus de cinq mètres (5 m) de hauteur.

Lorsque la marge adjacente à un cours d'eau se trouve dans une pente inférieure à 30 % ou dans une pente supérieure à 30% et présente un talus de moins de cinq mètres (5 m) de hauteur, la marge adjacente au cours d'eau minimal est de 10 mètres (10 m).

#### Article 7

À l'article 5.6.5, le premier paragraphe de l'article se lit comme suit :

L'entreposage ou le remisage de matériel de récréation tel que motoneige, remorque, roulotte, tente-roulotte, habitation motorisée, véhicule tout-terrain, bateau, etc., doit respecter les exigences suivantes,

#### Article 8

L'ensemble de l'article 5.8 sur les « accès à la voie publique » est abrogé.

#### Article 9

Le plan de zonage, faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 382-05 en annexe A, est modifié comme suit :

- a) La zone P2 est créée à même la zone P1, le tout tel que présenté au plan ci-joint en annexe II du présent règlement pour en faire intégrante.

#### Article 10

La grille des usages et des normes faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 382-05 en annexe II, est modifié comme suit :

- a) En insérant une nouvelle grille des usages et normes pour la zone P2 et définissant les usages et normes d'implantation s'y appliquant, le tout tel que présenté à la grille jointe en annexe I du présent règlement.

## Article 11

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
M. Robert Boucher  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Émilie Trottier  
Secrétaire-trésorière

(2016-06-1781)

### **10. Autoriser le maire et la directrice générale à procéder à une demande de financement pour les règlements d'emprunt 505-16, 506-16, 507-16 et 508-16**

**Attendu que** la municipalité souhaite procéder à une demande de financement pour les règlements d'emprunt 505-16, 506-16, 507-16 et 508-16;

**Attendu que** la municipalité n'est pas obligée de procéder par appels d'offres auprès d'institutions financières avec Financement Québec car les montants à emprunter par règlements sont moins de 100 000 \$;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document pour l'obtention d'un financement sur une période de dix (10) ans pour chaque règlement d'emprunt.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1782)

### **11. Performance informatique Inc : Installation de Microsoft Windows Serveur essentials 2012, au montant de 1 516,53 \$ taxes et installation incluses**

**Attendu que** l'installation de *Windows 10* sur tous les postes informatiques de la municipalité a dû être effectuée;

**Attendu que** suite à cette mise à jour, le serveur doit être mis à jour pour supporter *Windows 10*;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu de procéder à l'installation de *Microsoft Windows Serveur essentials 2012*, au montant de 1 516,53 \$ taxes et installation incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1783)

### **12. MRC de Drummond : Demande d'organiser une rencontre d'information avec la MRC de Bécancour concernant le projet de fibre optique dirigé par la MRC de Bécancour**

**Attendu que** M. André Deslauriers, maire de la Municipalité de Saint-Eugène, a fait une brève présentation sur un possible projet pour la fibre optique sur le territoire, le 11 mai dernier, au conseil des maires;

**Attendu que** cette dernière découlait d'une présentation très complète réalisée par des responsables de la MRC de Bécancour, qui actuellement, procède à la mise en place d'un réseau de fibre optique dans l'ensemble des municipalités de leur MRC;

**Attendu qu'**afin de poursuivre les démarches, les municipalités de la MRC de Drummond doivent signifier leur intérêt afin d'en savoir davantage sur le sujet, et ainsi, organiser une rencontre entre les municipalités intéressées et les responsable de la MRC de Bécancour;

**Attendu que** cette rencontre devrait avoir lieu au courant du mois d'août 2016;

**Attendu que** cette rencontre est une étape préliminaire afin d'évaluer l'intérêt ou non de mettre en place un tel projet sur le territoire de la MRC de Drummond;



**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu de demander à la MRC de Drummond d'organiser une rencontre d'information au sujet du projet de fibre optique de la MRC de Bécancour.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1784)

**13. Genesis Design : mandat pour la production de plan et devis pour l'édifice du 1966, boulevard Saint-Joseph Ouest**

**Attendu que** la municipalité étudie la possibilité de procéder à la construction d'un nouvel édifice municipal;

**Attendu qu'**afin de prendre une décision éclairée, le conseil souhaite obtenir un avis professionnel;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu de demander à Genesis Design de procéder à la production de plans et devis relatifs à ce projet.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1785)

**14. Demande de compensation de l'inspecteur en voirie**

**Attendu** la résolution numéro 2016-05-1756 portant sur le stationnement du camion municipal au nouveau garage municipal;

**Attendu que** suite à cette décision, l'inspecteur municipal a demandé, par écrit, une compensation relative à la perte du camion pour ses déplacements entre le bureau et sa résidence;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu de refuser d'accorder une compensation puisque l'utilisation du camion pour ses déplacements n'a jamais fait l'objet d'un bénéfice marginal et que cette situation, de nature temporaire, visait la sécurité d'un bien municipal.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1786)

**15. WSP Canada Inc. : Mandat pour la surveillance des travaux d'asphaltage des rues Marie-Ève, Lyne, Diane et une partie de la rue Lecavalier**

**Attendu** les travaux d'asphaltage des rues Diane, Marie-Ève, Lyne et une partie de la rue Lecavalier;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu de mandater la firme WSP Canada Inc. pour effectuer la surveillance des travaux.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1787)

**16. Ajout d'un arrêt sur le chemin du Sanctuaire à l'intersection de la rue Lyne**

**Attendu** la demande d'une citoyenne à l'effet d'ajouter un arrêt sur le chemin du Sanctuaire, à l'intersection de la rue Lyne afin de protéger les piétons se rendant au parc;

**Attendu** les informations recueillies par la municipalité auprès du ministère des transports et de la Sûreté du Québec;

**Attendu que** l'ajout d'un nouvel arrêt ne serait pas conforme aux objectifs d'une telle signalisation puisque celle-ci n'a pas pour but de ralentir la circulation et crée un sentiment de fausse sécurité auprès des usagers piétons;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de ne pas installer d'arrêt supplémentaire sur le chemin du Sanctuaire et de poursuivre la recherche pour optimiser la sécurité des usagers piétons.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1788)

**17. EnGlobe Corp : Mandat pour les analyses de laboratoire relatives à la surveillance des travaux d'asphaltage des rues Marie-Ève, Lyne, Diane et une partie de la rue Lecavalier**

**Attendu** les travaux d'asphaltage des rues Diane, Marie-Ève, Lyne et une partie de la rue Lecavalier;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu de mandater l'entreprise EnGlobe Corp pour effectuer les analyses de laboratoire relatives aux travaux d'asphaltage pour un montant maximal de 3 351,52 \$, taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1789)

**18. Michel Nadeau mini-excavation Inc. : Mandat pour la fermeture du fossé situé au 755, chemin du Sanctuaire**

**Attendu que** la municipalité souhaite procéder à la fermeture du fossé situé au 755, chemin du Sanctuaire;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu d'autoriser la compagnie Michel Nadeau mini-excavation Inc. à effectuer les travaux de fermeture de fossé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1790)

**19. WSP Canada Inc. : Mandat pour la production de plans et devis et de documents d'appels d'offres pour les travaux de réparation de la route Tessier**

**Attendu que** la municipalité souhaite procéder à la réfection de la route Tessier;

**Attendu que** cette réfection sera effectuée dans le cadre du programme de la TECQ;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu de mandater la firme WSP Canada Inc. pour la réalisation de plans et devis relatifs à des travaux de resurfaçage et / ou de reconstruction partielle de la route Tessier.

Il est également résolu de mandater la firme pour la réalisation d'estimés pour les options envisagées et d'appels d'offres pour l'option retenue par les membres du conseil.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1791)

**20. Prise de niveau et / ou nettoyage des fossés des rues Coulombe, des Cèillets, Bilodeau et Guy**

**Attendu que** la municipalité souhaite améliorer le drainage des rues Coulombe, des Cèillets, Bilodeau et Guy en procédant au nettoyage des fossés;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de prendre le niveau des fossés et de procéder aux travaux de nettoyage qui s'imposent.

Il est également résolu de demander, de gré à gré, à l'entreprise Michel Nadeau mini-excavation de procéder aux travaux selon le tarif horaire.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1792)

**21. Participation à la campagne de protection des cyclistes**

**Attendu que** la municipalité souhaite participer à la campagne de protection des cyclistes en installant des panneaux de signalisation pour le partage de la route;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'installer deux (2) panneaux de signalisation sur la route Tessier.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1793)

**22. Installation d'affiches « Bienvenue » et « Aurevoir » aux entrées et sorties de la municipalité**

**Attendu que** la municipalité souhaite installer des panneaux indiquant les limites du territoire de la municipalité;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'installer des panneaux en bordure des routes à toutes les entrées et sorties de la municipalité.

Il est également résolu de se procurer quatorze (14) affiches auprès de la compagnie Axin, au montant unitaire de 64,15 \$, plus taxes.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1794)

**23. DM-2016-002 : Demande de dérogation mineure sur le lot 4 435 045 afin d'autoriser quatre (4) bâtiments accessoires plutôt que les deux (2) autorisés au règlement de zonage en vigueur afin de se construire une serre**

**Attendu que** la demande vise à permettre un nombre supplémentaire de bâtiments accessoires;

**Attendu que** le demandeur a déjà trois (3) bâtiments accessoires sur son terrain, dont un bénéficiant de droits acquis;

**Attendu que** le demandeur souhaite construire une serre;

**Attendu que** le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser cette demande de dérogation;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser la demande en permettant l'implantation de

quatre (4) bâtiments accessoires sur le lot 4 435 045 alors que le règlement permet deux (2) bâtiments accessoires.

Il est également proposé de revoir la réglementation municipale afin de permettre la construction d'une serre individuelle sur tous les terrains.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1795)

**24. Travaux de déneigement des routes municipales**

**Attendu que** le contrat avec l'entreprise MGN Déneigement Inc. vient à échéance le 31 décembre 2016;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu de procéder par appel d'offres sur invitation écrite auprès de deux fournisseurs possédant les équipements conformes pour le déneigement des routes municipales.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1796)

**25. Cueillette et transport des matières résiduelles : Appel d'offres sur invitation écrite pour l'année 2017**

**Attendu que** le contrat avec l'entreprise Jean-Paul Blanchard et fils Inc. vient à échéance le 31 décembre 2016;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de procéder par appel d'offres sur invitation écrite auprès de deux fournisseurs possédant les équipements conformes pour la cueillette et le transport des matières résiduelles.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1797)

**26. Cueillette et transport des matières recyclables : Appels d'offres sur invitation écrite pour l'année 2017**

**Attendu que** le contrat avec la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas Saint-François vient à échéance le 31 décembre 2016;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu de procéder par appel d'offres sur invitation écrite auprès de deux fournisseurs possédant les équipements conformes pour la cueillette et le transport des matières recyclables.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1798)

**27. Cueillette et transport des matières organiques : Appels d'offres sur invitation écrite pour l'année 2017**

**Attendu que** la municipalité souhaite offrir la collecte de matières organiques à compter de 2017;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu de procéder par appel d'offres sur invitation écrite auprès de deux fournisseurs possédant les équipements conformes pour la cueillette et le transport des matières organiques.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1799)

**28. Traitement des matières organiques**

**Attendu que** la municipalité souhaite offrir la collecte de matières organiques à compter de 2017;

**Attendu que** la municipalité doit conclure une entente avec un centre de traitement pour le dépôt et le traitement des matières organiques;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à conclure une entente, de gré à gré, avec l'entreprise Scotts Canada Ltée (division Fafard et frères) pour le traitement des matières organiques et ce, pour un contrat de deux (2) ans.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1800)

**29. Embauche de deux (2) animateurs pour le camp de jour**

**Attendu que** la municipalité a procédé à l'affichage des postes d'animateurs pour le camp de jour;

**Attendu que** la municipalité a procédé à des entrevues;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu de procéder à l'embauche de Mme Mélissa Courchesne et Mme Léane McMahon, aux postes d'animatrices de camp de jour pour une durée approximative de 9 semaines, à raison d'environ 30 heures pour Mme Courchesne et environ 15 heures pour Mme McMahon, au salaire minimum en vigueur.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1801)

**30. RCR Centre-du-Québec : Formation Soins aux enfants & RCR-DEA pour les animateurs de camp de jour**

**Attendu que** la municipalité souhaite s'assurer que les animateurs du camp de jour ont les connaissances nécessaires pour agir en cas d'urgence;

**Attendu qu'**une formation *Soins aux enfants & RCR-DEA* est offerte par RCR Centre-du-Québec, à Drummondville, le 4 juin 2016;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'autoriser les animateurs et le coordonnateur du camp de jour à suivre la formation *Soins aux enfants & RCR-DEA*, au montant total de 210 \$, taxes incluses.

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge de la municipalité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1802)

**31. Aménagement d'une cuisine au centre sportif : Soumissions reçues**

**Attendu que** la municipalité souhaite procéder à l'aménagement d'une cuisine au centre sportif pour répondre aux besoins du camp de jour;

**Attendu que** la municipalité a déposé deux (2) demandes de subventions pour l'aménagement du centre sportif dans le cadre du projet de camp de jour;

**Attendu que** la municipalité a demandé deux soumissions;

**Attendu que** la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

- |                                |                              |
|--------------------------------|------------------------------|
| a. Entreprise Joyal & Cie Inc. | 12 965,75 \$, taxes incluses |
| b. Tes-scier Réno-Construction | 17 181,15 \$, taxes incluses |

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par la conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'octroyer le contrat à Entreprise Joyal & Cie, Inc. pour effectuer les travaux d'aménagement d'une cuisine au centre sportif.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1803)

**32. Installation d'un système de chauffage et climatisation au centre sportif : soumissions reçues**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

(2016-061804)

**33. Installation d'un système audio-vidéo au centre sportif : Soumissions reçues**

**Attendu que** la municipalité de Saint-Majorique souhaite installer un système multi-média au centre sportif;

**Attendu que** la municipalité a déposé deux (2) demandes de subventions pour l'aménagement du centre sportif dans le cadre du projet de camp de jour;

**Attendu que** la municipalité a demandé deux soumissions;

**Attendu que** la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

- |                    |                              |
|--------------------|------------------------------|
| a. Spec-Tech       | 6 522,54 \$, taxes incluses  |
| b. Québec Acoustic | 11 065.37 \$, taxes incluses |

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'octroyer le contrat à la compagnie Spec-Tech pour effectuer l'installation d'un système audio-vidéo au centre sportif, au montant de 6 522,54 \$, taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1805)

**34. Autoriser le branchement d'Internet au centre sportif**

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser l'installation d'Internet au centre sportif en signant un contrat de 3 ans avec la compagnie Cogeco, au montant de 66,95 \$ par mois, plus taxes.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1806)

**35. Performance Informatique Inc. : Achat et installation d'un routeur au centre sportif**

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser l'achat et l'installation d'un routeur au centre sportif, au montant maximal de 250,00 \$, taxes et installation incluse.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1807)

**36. Therrien Couture, avocats : Mandat pour la rédaction d'un contrat d'exécution des travaux**

**Attendu que** la municipalité souhaite faire signer un contrat d'exécution des travaux lors de travaux accomplis par des entrepreneurs pour la municipalité;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu de mandater la firme Therrien Couture, avocats, pour la rédaction d'un contrat d'exécution des travaux.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1808)

**37. Achat de chaises et de tables pour le centre sportif**

Il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser l'achat de cinquante (50) chaises pliantes et de douze (12) tables pliantes chez CTI-Chaises et Tables Internationales, au montant de 2 236,00 \$ plus taxes et livraison.

Il est également résolu de procéder à l'achat d'un chariot de transport auprès de l'entreprise Uline, pour le rangement des chaises et des tables, au montant de 402 \$, plus taxes et livraison.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1809)

**38. Course Défi Le Sentier Soucy : Demande d'appui au projet**

**Attendu que** le comité organisateur de la course *Défi Le Sentier Soucy* demande l'autorisation à la municipalité d'organiser une course dans les sentiers du Parc du Sanctuaire, les 21 et 22 octobre 2016;

**Attendu que** l'activité en est à sa deuxième année;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le comité organisateur de la course *Défi Le Sentier Soucy* d'organiser une course dans les sentiers du Parc du Sanctuaire, les 21 et 22 octobre 2016. La municipalité informera son courtier d'assurances de cet événement.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1810)

**39. Parc du Sanctuaire : mesure de contrôle du niveau de l'eau – barrage de castors**

**Attendu que** la municipalité est au prise avec une population de castors ayant élu domicile dans le parc du Sanctuaire;

**Attendu que** la municipalité souhaite protéger les sentiers et passerelles tout en préservant la population de castors;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de procéder à l'aménagement des lieux et de mandater M. Richard Caron, afin qu'il réalise, avec l'aide des employés municipaux, un aménagement de contrôle du niveau de l'eau à l'aide d'un ponceau de 12 pouces de diamètre, pour un montant estimé à 1 000 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1811)

**40. OMH : Approbation du budget 2016**

**Attendu que** la municipalité a reçu le budget 2016 de l'Office municipal d'habitation pour approbation;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'accepter le budget 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Majorique tel que présenté.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-06-1812)

**41. Adoption des comptes à payer**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

Dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 502-15 sur la délégation de pouvoir	11 194,85 \$
Salaires nets payés en mai 2016	19 487,89 \$
Dépenses autorisées et approuvées par résolution	84 977,70 \$
Dépenses à approuver par le conseil du 6 juin 2016	80 062,40 \$
<b>Total des dépenses au 6 juin 2016 :</b>	<b>195 722,84 \$</b>

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 6 juin 2016 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**42. Varia**

(2016-06-1813)

**42. a) Excavation Tourville Inc. : Travaux de branchement au réseau d'aqueduc pour l'immeuble situé au 1920, boulevard St-Joseph Ouest, facture au montant de 3 595,27 \$, taxes incluses**

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le versement à l'entreprise Excavation Tourville Inc., au montant de 3 595,27 \$, taxes incluses, pour les travaux de branchement au réseau d'aqueduc.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**42. b) Point d'information : Interdiction de stationner**

Le conseiller, M. Joël Jutras, demande à la population de respecter l'interdiction de stationner dans la cour de la caserne des pompiers, plus particulièrement lors de l'utilisation du terrain de balle.

**42. Période de questions**

Les personnes présentes sont invitées par le maire, M. Robert Boucher, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

- Réservoirs d'eau potable
- Dos d'âne sur le chemin du Sanctuaire
- Avis d'ébullition
- Cloche de l'église
- Consultation publique



**43. Levée de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras  
de lever la séance du conseil, à 20 heures et 25 minutes.

---

M. Robert Boucher  
Maire

---

Mme Emilie Trottier  
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Robert Boucher, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

**Certificat de crédits**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

---

Mme Emilie Trottier  
Secrétaire-trésorière